



# Ville de Vaujours

N° 2021/03-07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

DATE DE CONVOCATION : 09 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE : 03 mars 2021

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 28

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH (19h08).

**ETAIENT EXCUSES** : Guiseppina DI MINO, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Sonia BOUARICH.

**POUVOIRS** : Guiseppina DI MINO donne pouvoir à Claudine POLIPOWSKI, Souraya ALIOUET à Linda AYACHI, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI, Anthony BENOIT à Guy VALENTIN, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI



# Ville de Vaujours

Matière : Affaires  
financières  
Service émetteur :  
Direction des affaires  
financières

## **Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB)**

**Rapporteur** : Monsieur GODINHO DA SILVA

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de débattre sur les orientations budgétaires de la Ville avant de procéder à l'examen et au vote du budget de l'exercice 2021,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à 25 voix pour et 4 contre.**

**ARTICLE 1** : **PREND ACTE** de la communication du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021 de la Ville, et ce dans les délais prescrits par la loi.

**ARTICLE 2** : **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 (ROB 2021),

**ARTICLE 3** : **RENVOIE** à la prochaine séance du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2021

**ARTICLE 3** : **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan.

**ARTICLE 4** : **DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre



# Ville de Vaujours

le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

 Maire,  
  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« certifié exécutoire  
Compte tenu de l'affichage  
Le

Et le dépôt en préfecture  
Le »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



# Ville de Vaujours

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

**Service Emetteur : Direction des Finances**

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2021**

### Références :

Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République  
Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) du 22 janvier 2018  
Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Propos Liminaires :

Ainsi que le prévoit la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus *doivent* organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Le DOB puis le ROB doivent porter sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Puis, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) du 22 janvier 2018, qui s'impose à toutes les collectivités, est venue fixer des priorités et des dispositions supplémentaires.

### Priorités

- réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points,
- réduction de la dépense publique de 3 points,
- réduction du déficit public de 2 points
- réduction du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022

### Dispositions supplémentaires



# Ville de Vaujours

-Présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que

-L'évolution de besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

## **Présentation :**

### **I - Un contexte macro-économique impactant la situation de la Ville de Vaujours**

### **II – Une Loi de Finances 2021 marquée par une crise sanitaire sans précédent**

### **III/ Equilibre, rétrospective et projets**

**a/ équilibre de gestion de la commune**

**b/ rétrospective 2020**

**c/ projets 2021**

### **I/ Un contexte macro-économique impactant la situation de la Ville de Vaujours**

*« Il est très probable que l'économie mondiale connaisse cette année sa pire récession depuis la Grande Dépression, soit une récession plus grave que celle observée lors de la crise financière mondiale il y a une dizaine d'années »* tels sont les propos de la présidence de la FMI démontrant le contexte difficile subi de plein fouet par tous.

En effet, depuis maintenant une année, la COVID-19 a engendré une pandémie sans précédent paralysant l'économie mondiale.

Par conséquent, tous les gouvernements de la zone Euro se sont mobilisés afin de limiter les impacts de cette récession.

Cette stratégie a été payante car la croissance en zone euro devrait être moins touchée qu'initialement prévue puisqu'elle devrait se situer autour de 2,8% (trim 4) et de 7,3% en moyenne en 2020.

Mais il est vrai que la fragile reprise d'activité constatée ne permettra pas de rattraper la croissance perdue.

Aussi, l'objectif affiché des Etats membres de l'UE est clair : connaître à nouveau une certaine normalité des activités économiques.

A ce titre, les Etats européens se sont entendus pour la mise en œuvre d'un plan de relance aux investissements ambitieux à hauteur de 750 milliards de prêts et de subventions pour la période 2021-2022.

De surcroît, et c'est un signe de l'ampleur de cette crise, l'accompagnement de l'Union Européenne se traduira, pour la première fois, par l'émission de dettes en son nom.



# Ville de Vaujours

Pour illustrer les effets de cette crise, quelques chiffres ci-dessous :

Zone Euro			
	BCE	Programme d'achat actif	1850Md€
		-7,30%	2020
	PIB	3,90%	2021
France			
		-5,90%	1er trim
		-13,80%	2nd trim
		18,70%	3ème trim
	PIB 2020		
	Déficit public	11,3% du PIB	2020
		119,8% du PIB	2020
	Dette Publique		
		122,30%	2021

Il est certain que la crise sanitaire et économique aura des conséquences irréversibles sur l'économie mondiale à long terme.

Et l'échelon communal, dont Vaujours, devient alors celui sur lequel pèse toutes les obligations : applications de tous les protocoles sanitaires, **prise en charge du coût des masques, soutien aux associations locales...**

Ainsi, non seulement **Vaujours a dû prendre en charge des dépenses supplémentaires (220 000 €) pour assurer la continuité du service public et le maintien du lien social** mais elle devra aussi de manière solidaire participer au remboursement des aides octroyées par l'Etat.

De plus, elle subira de plein fouet les réformes fiscales décidées par le gouvernement qui auront un effet d'importance : notamment la suppression de la Taxe d'Habitation.

C'est dans ce contexte d'incertitude totale que Vaujours doit continuer à avancer et poursuivre ses engagements envers la population.

## II – Une Loi de Finances 2021 marquée par une crise sanitaire sans précédent



# Ville de Vaujours

## **1/ France Relance**

- Ce plan de relance de 100 milliards d'euros pour la période 2020-2022 a 3 objectifs :
  - Verdissement de l'économie
  - Amélioration de la compétitivité des entreprises
  - Soutien aux plus fragiles
  
- France Relance, c'est aussi
  - 350M€ de soutien à l'investissement aux maires « densificateurs »
  - 1Md€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

## **2/ Exonération de TFPB pour les immeubles mis à disposition des établissements publics d'enseignement supérieur**

Les collectivités locales dans cette situation peuvent procéder à cette exonération.

Vaujours n'est pas concernée.

## **3/ Majoration de la Taxe d'Aménagement**

Les communes peuvent majorer jusqu'à 20% le taux de la taxe d'aménagement pour certains secteurs en respectant les critères qui ont été élargis par la Loi.

Mesure applicable aux délibérations adoptées en 2021 pour les taux en 2022.

## **4/ Stabilisation du schéma financier de la métropole**

En effet, il a été confirmé par la LF 2021 que le transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements publics territoriaux (EPT) vers la métropole est décalé à après 2022. Pour maintenir les équilibres financiers la loi prévoit que les EPT reverseront, exceptionnellement en 2021, les 2/3 de la dynamique de CFE constatée entre 2020 et 2021.

## **5/ Nationalisation des tarifs de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité**

Afin de répondre aux exigences des directives européennes relatives à l'harmonisation de tarifs de cette énergie, la LF2021 dispose que cette taxe est intégralement nationalisée et sera reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

## **6/ Fonds de compensation pour la TVA**

En 2021, le Fonds de compensation pour la TVA est 6,546 Md€ (+ 546 M€ d'euros par rapport à 2020).



# Ville de Vaujours

La LF2021 prévoit la création d'un calcul automatique du FCTVA à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales.

La réforme sera mise en œuvre de façon progressive sur trois ans :

- 2021 : automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année «n»
- 2022 pour celles qui sont en « n+1 »
- 2023 pour celles en « n+2 ».

La Ville sera concernée en 2022.

Le CCAS en 2023.

## 7/ La suppression de la taxe d'habitation (TH) : Acte 2

En 2021, ce sont déjà 80% des foyers qui ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

L'incidence sur le financement des collectivités territoriales est de taille.

Ainsi, au 1er janvier 2021, en remplacement de la taxe d'habitation, les communes bénéficieront de l'actuelle part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour permettre une compensation à l'euro près et couvrir la totalité de la TH supprimée, le dispositif est complété par un abondement de l'État.

En revanche, un coefficient sera appliqué et ne sera pas figé.

La capacité d'exonération et d'abattement des communes en matière de TFPB est suspendue pour l'année 2021.



## 8/ Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF)

La LF2021 procède au gel de son montant en 2021 soit à 350 millions d'euros.





# Ville de Vaujours

Le FSRIF 2021 pour la commune serait proche des 0 € comme en 2020 alors que ce fonds avait été dynamique sur les 3 dernières années faisait gagner à la ville près d'1 M€ de produits supplémentaires.

**La Ville ne perçoit pas la FSRIF mais contribue depuis 2017.**

Pour 2020, le prélèvement de la commune a été de 120 835 €.

## **9/ Dotation de solidarité urbaine (DSUCS)**

L'enveloppe de la DSUCS augmente comme en 2020 de 90 M€ en 2021.

La Ville ne perçoit pas la DSU.

## **10/ Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Enveloppe figée à 1 Md€. Ce montant est similaire aux années précédentes.

Comme en 2020, la Ville ne contribuera pas au FPIC en 2021.

En revanche, pour les communes membres d'un établissement intercommunal, le prélèvement du FPIC est acquitté par ce dernier, en l'occurrence Grand Paris Grand Est.

## **11/ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Même montant qu'en 2020 soit 570M€ pour la DSIL.

## **12/ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le montant de la DGF est stable par rapport à 2019 soit 26.8 milliards à périmètre constant.

**La ville ne perçoit pas la DGF.**

## **13/ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) après deux années de baisse**

La Ville a perçu 1 106 694€ en 2020 et percevra 1 106 000€ en 2021 (prévisions).

On constate, par ces montants, que la DCRTP du bloc communal ne sera pas impactée par les ajustements fiscaux.

## **14/ Maintien de la Clause de Sauvegarde**

Cette clause a été créée en 2020, à la suite de la pandémie, pour s'assurer de l'absence de baisse des recettes fiscales des collectivités par rapport à la moyenne des années 2017-2019.



# Ville de Vaujours

Il est à noter que ce mécanisme de garantie ne s'applique pas aux régies municipales et les recettes domaniales.

La LF2021 prévoit le maintien de cette clause de sauvegarde.

## **15/ Baisse de 10Md€ sur les impôts de production**

La LF2021 prévoit la diminution d'impôts perçus sur les facteurs de production des entreprises.

Ainsi, seront divisés par deux la CVAE et la CFE pour l'ensemble des entreprises. De même, pour les établissements industriels pour la CFE et la TFPB.

Conséquence : la CFE baissera en 2021 de 1,56 milliard d'euros pour les entreprises industrielles et la TFPB de 1,75 milliard d'euros.

Aussi, pour compenser les pertes des communes, un nouveau prélèvement est prévu sur les recettes de l'Etat.

Concrètement, pour la Ville, la modification du calcul de la TF pour les établissements industriels aura un impact car le taux est diminué de moitié.

Attention, la compensation de l'Etat est uniquement versée pour des pertes liées à *des bâtiments déjà existants*.

Par conséquent, ces nouvelles règles engendreront des conséquences pour les sites susceptibles d'accueillir des nouvelles entreprises.

## **16/ Actualisation des Valeurs Locatives**

La Taxe d'Habitation disparaît, mais le produit va subsister au travers du taux de taxe foncière du département dont la commune va bénéficier.

La progression du produit fiscal est attendue dans une proportion plus forte en 2022 et 2023 car des logements seront livrés sur la ville.

La revalorisation est plus faible en 2021 notamment du fait d'un coefficient très faible à 0,20% contre 1.2% pour 2020.

## **III/ Equilibres, données – rétrospectives, et projets**

### **a/ Equilibres de gestion 2020 de la commune**

#### ***a1 - L'épargne brute***

L'épargne brute est un indicateur de la santé financière d'une collectivité.

Il s'agit d'une ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

C'est un double indicateur :



# Ville de Vaujours

- un indicateur de la bonne santé de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ;
- Un indicateur de la capacité de la commune à investir.

L'épargne brute s'élève à **1 610 184,41 €**.

## *a2 - L'épargne nette*

L'épargne nette est l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

Elle indique la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

L'épargne nette s'élève à **1 479 659,86 €**.

## *a3 - La gestion de la dette*

La ville de Vaujours continue le maintien de sa dette.

Le remboursement de l'annuité (intérêts et capital) en 2020 a été de 170 054,57 €.

A compter de 2021, le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) renforce la « règle d'or budgétaire des collectivités » en confirmant le ratio prudentiel d'endettement : la « capacité de désendettement », qui correspond au nombre d'années que mettrait une collectivité à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. Le seuil est de 12 ans pour le bloc communal.

La ville a un ratio de désendettement toujours bien positionné, il indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

La Ville de Vaujours connaît un niveau d'endettement faible.

En ce qui concerne l'encours de dette, celui-ci s'établit à 769 209 € au 1er janvier 2021. Cette dette est constituée de 2 lignes d'emprunt.

Encours au 01/01/2021	769 209
Nombre d'emprunts	2

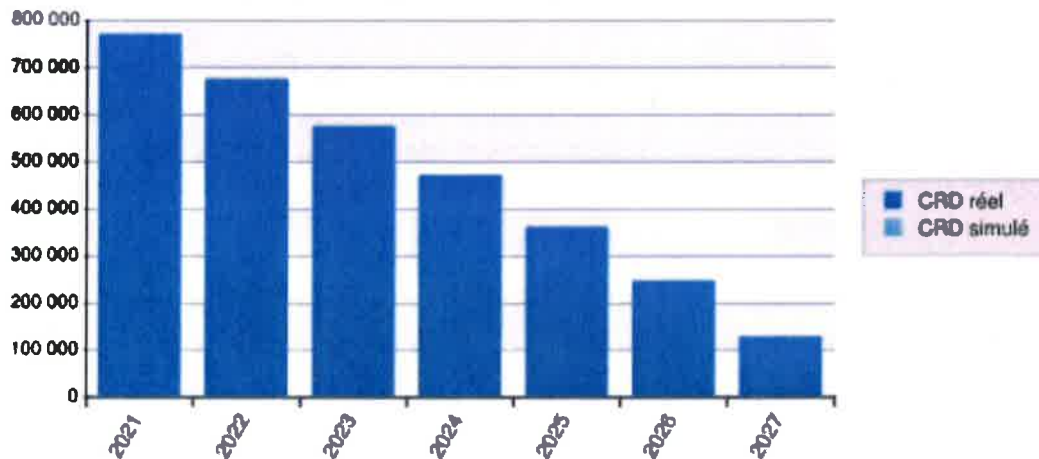


# Ville de Vaujours

## EXTINCTION DE LA DETTE

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
↳ 2021	769 208.88 €	95 798.68 €	34 938.71 €	130 737.39 €	673 410.20 €
↳ 2022	673 410.20 €	100 149.99 €	30 587.40 €	130 737.39 €	573 260.21 €
↳ 2023	573 260.21 €	104 698.96 €	26 038.43 €	130 737.39 €	468 561.25 €
↳ 2024	468 561.25 €	109 454.55 €	21 282.84 €	130 737.39 €	359 106.70 €
↳ 2025	359 106.70 €	114 426.15 €	16 311.24 €	130 737.39 €	244 680.55 €
↳ 2026	244 680.55 €	119 623.57 €	11 113.82 €	130 737.39 €	125 056.98 €
↳ 2027	125 056.98 €	125 056.98 €	5 680.41 €	130 737.39 €	0.00 €
		769 208.88 €	145 952.85 €	915 161.73 €	

## Évolution du capital restant dû



### b/ Données – rétrospectives

#### *b1 - Le budget 2020*

Le budget communal pour l'année 2020 s'est présenté ainsi :

#### **Budget primitif**



# Ville de Vaujours

**Section de fonctionnement : 17 472 654,64 €**

**Section d'investissement : 7 724 649,16 €**

**Total Budget primitif : 25 197 303,80 €**

**Décision modificative n° 1 :**

**Section de fonctionnement : 17 441 354,64 €**

**Section d'investissement : 7 683 388,64 €**

**Total Budget : 25 124 743,28 €**

**Décision modificative n°2 :**

**Section de fonctionnement : 17 475 950,64 €**

**Section d'investissement : 7 687 363,64 €**

**Total Budget : 25 163 314,28 €**

## ***b2 - Les dépenses de fonctionnement***

Les principales dépenses sont les suivantes :

Charges de personnel (salaires, cotisations, assurances...)

Charges à caractère général (énergie, chauffage, maintenance, honoraires, frais de nettoyage des locaux, contrats de prestations de services...)

Atténuations de produits (prélèvement Loi SRU, FPIC, FSRIF...)

Autres charges de gestion courante (contingent incendie, FCCT, subvention du CCAS, indemnités des élus...)

Charges financières (intérêts de la dette...)

Charges exceptionnelles (bourses et prix, titres annulés...)

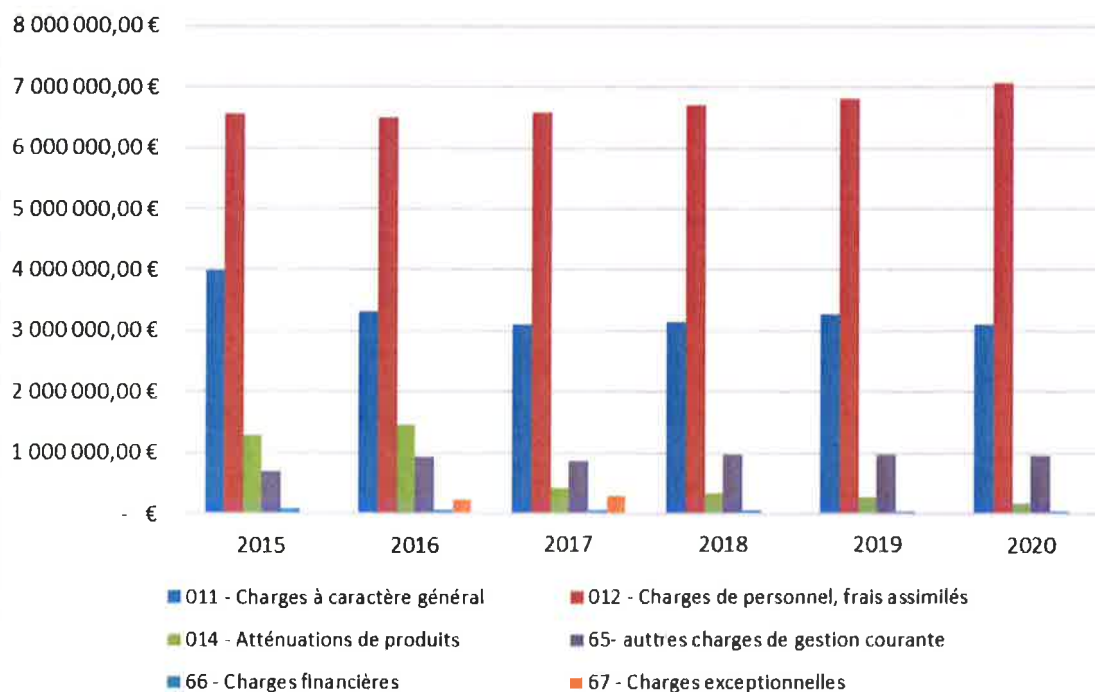


# Ville de Vaujours

Évolutions des dépenses réelles de fonctionnement chapitres 011-012-014-65-66-67

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	3 996 055,04 €	3 313 225,80 €	3 101 980,18 €	3 151 454,48 €	3 277 892,53 €	3 107 149,76 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	6 563 344,70 €	6 502 384,62 €	6 592 846,30 €	6 712 921,73 €	6 821 657,50 €	7 069 008,35 €
014 - Atténuations de produits	1 298 044,52 €	1 462 930,99 €	413 557,55 €	331 714,61 €	267 137,29 €	180 619,97 €
65- autres charges de gestion courante	699 405,16 €	939 116,36 €	875 016,68 €	965 893,84 €	975 587,92 €	954 539,97 €
66 - Charges financières	80 022,19 €	70 809,55 €	62 416,88 €	63 494,10 €	45 037,25 €	36 532,09 €
67 - Charges exceptionnelles	20 724,37 €	240 554,69 €	306 565,92 €	13 018,86 €	16 761,85 €	13 150,69 €
	12 657 595,98 €	12 529 022,01 €	11 352 383,51 €	11 238 497,62 €	11 404 074,34 €	11 361 000,83 €

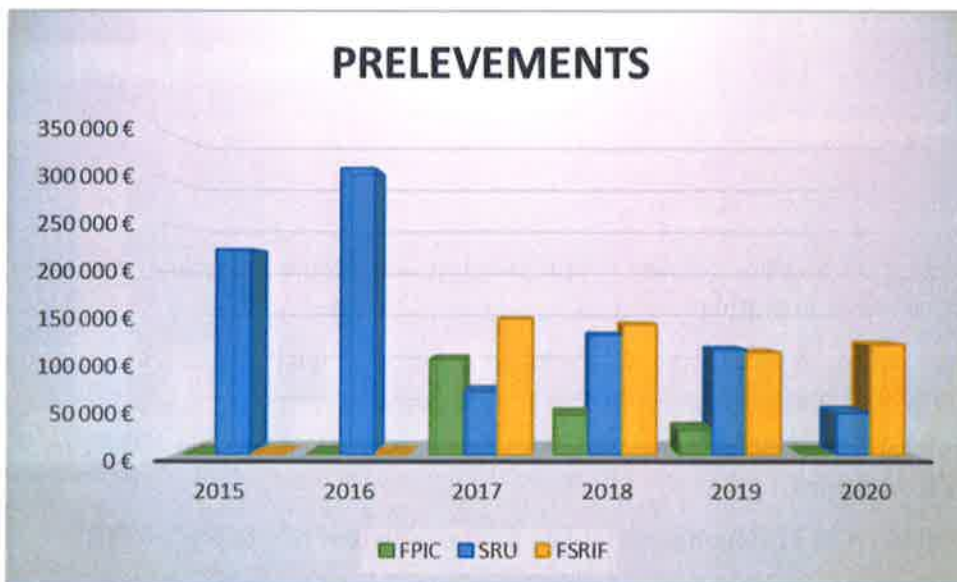
Évolution des dépenses de fonctionnement (Compte Administratif)





# Ville de Vaujours

PRELEVEMENTS						
FPIC	0 €	0 €	104 500 €	43 500 €	27 100 €	0 €
SRU	224 338 €	313 293 €	69 209 €	131 139 €	114 924 €	46 548 €
FSRIF	0 €	0 €	149 053 €	143 839 €	111 877 €	120 835 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 338 €</b>	<b>313 293 €</b>	<b>322 762 €</b>	<b>318 478 €</b>	<b>253 901 €</b>	<b>167 383 €</b>

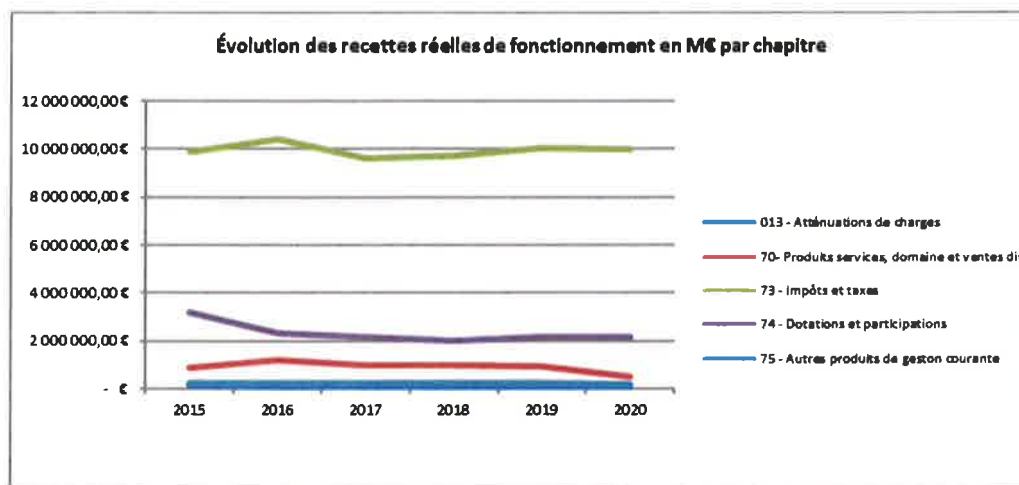


## *b3 - Les recettes de fonctionnement*



# Ville de Vaujours

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013 - Atténuations de charges	102 190,50 €	55 932,70 €	50 116,39 €	38 300,68 €	36 827,80 €	88 738,32 €
70- Produits services, domaine et ventes div	881 994,02 €	1 215 809,69 €	968 094,66 €	999 921,97 €	909 044,66 €	520 618,16 €
73 - Impôts et taxes	9 886 282,85 €	10 434 141,15 €	9 634 643,96 €	9 719 971,51 €	10 025 571,73 €	9 982 485,71 €
74 - Dotations et participations	3 177 201,61 €	2 323 440,47 €	2 137 972,75 €	1 990 299,32 €	2 177 680,68 €	2 179 339,48 €
75 - Autres produits de gestion courante	226 740,36 €	242 460,25 €	243 732,95 €	236 804,24 €	258 167,46 €	198 748,53 €



De façon générale, les recettes de fonctionnement évoluent selon leur nature (cessions, dotations, diverses taxes, des services rendus à la population...).

Pour rappel, la TH disparaît, mais le produit va subsister au travers du taux de taxe foncière du département dont la commune va bénéficier.

La progression du produit fiscal est attendue dans une proportion plus forte en 2022 et 2023 car des logements seront livrés sur le territoire.

La revalorisation est plus faible en 2021 notamment du fait d'un coefficient très faible à 0,20%.

Pour mémoire : Les taux d'imposition communaux sont figés aux taux suivants :

17,82 % pour la Taxe d'Habitation,

7,68 % pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties,

57,35 % pour la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties.

**Malgré de nombreuses contraintes, la municipalité confirme son engagement de ne pas augmenter ses taux d'imposition et ce depuis 2008.**





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Seine-Saint-Denis

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210317-2021-03-07-DE  
Date de réception en préfecture : 17/03/2021

# Ville de Vaujours

Les droits de mutation à titre onéreux sont anticipés à 20K€ de moins en 2021 qu'en 2020, c'est également le cas de la taxe sur l'électricité qui devrait subir l'impact de la crise.

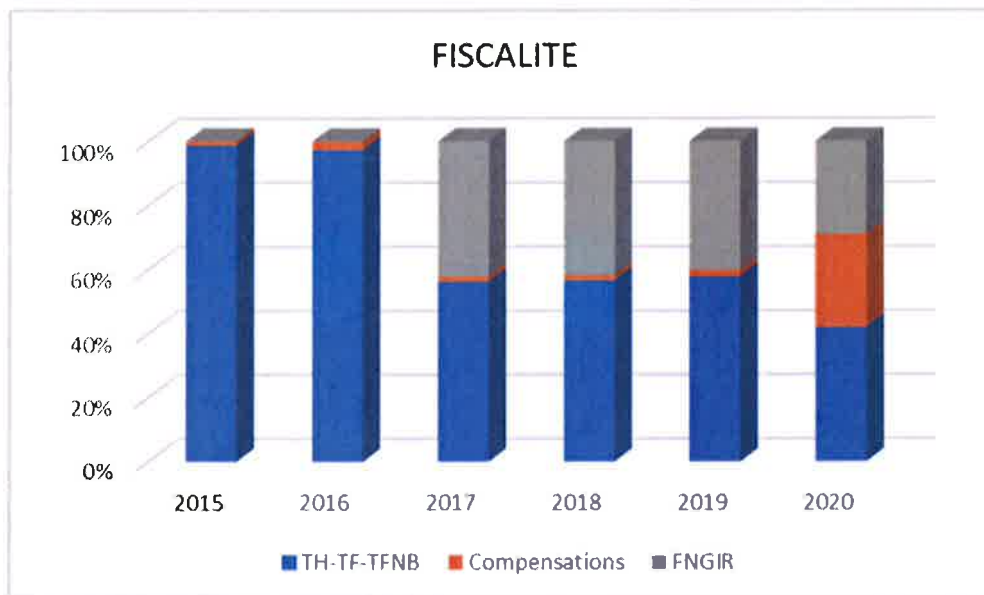
Pour les produits des services, le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics (cantine, centres aérés, crèches, manifestations culturelles...).



# Ville de Vaujours

## La fiscalité de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH - TF - TFNB	6 132 938 €	2 899 920 €	2 839 332 €	2 884 070 €	3 056 172 €	3 069 503 €
Compensations TH / TF	75 159 €	52 597 €	79 792 €	83 009 €	89 582 €	102 449 €
FNGIR	0 €	0 €	2 126 409 €	2 124 126 €	2 125 752 €	2 125 752 €
<b>Total fiscalité</b>	<b>6 208 097 €</b>	<b>2 952 517 €</b>	<b>5 045 533 €</b>	<b>5 091 205 €</b>	<b>5 271 506 €</b>	<b>5 297 704 €</b>





# Ville de Vaujours

## Focus : les dotations

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------

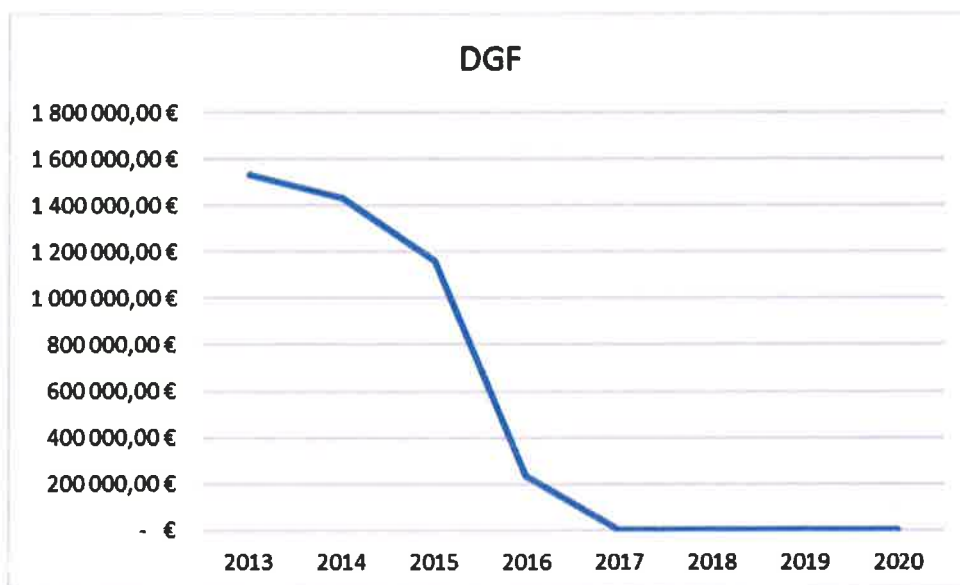
DOTATIONS						
DGF	1 161 306 €	232 705 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DCRTP	1 118 083 €	1 118 083 €	1 118 083 €	1 110 517 €	1 106 694 €	1 106 694 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 279 389 €</b>	<b>1 350 788 €</b>	<b>1 118 083 €</b>	<b>1 110 517 €</b>	<b>1 106 694 €</b>	<b>1 106 694 €</b>

## DGF

Pour la ville de Vaujours, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2021 est de 0 € (montant notifié), soit une perte d'environ 1 531 094 € depuis 2013.

Pour 2021, pas d'évolution.

Pour les autres dotations, elles devraient rester stables.





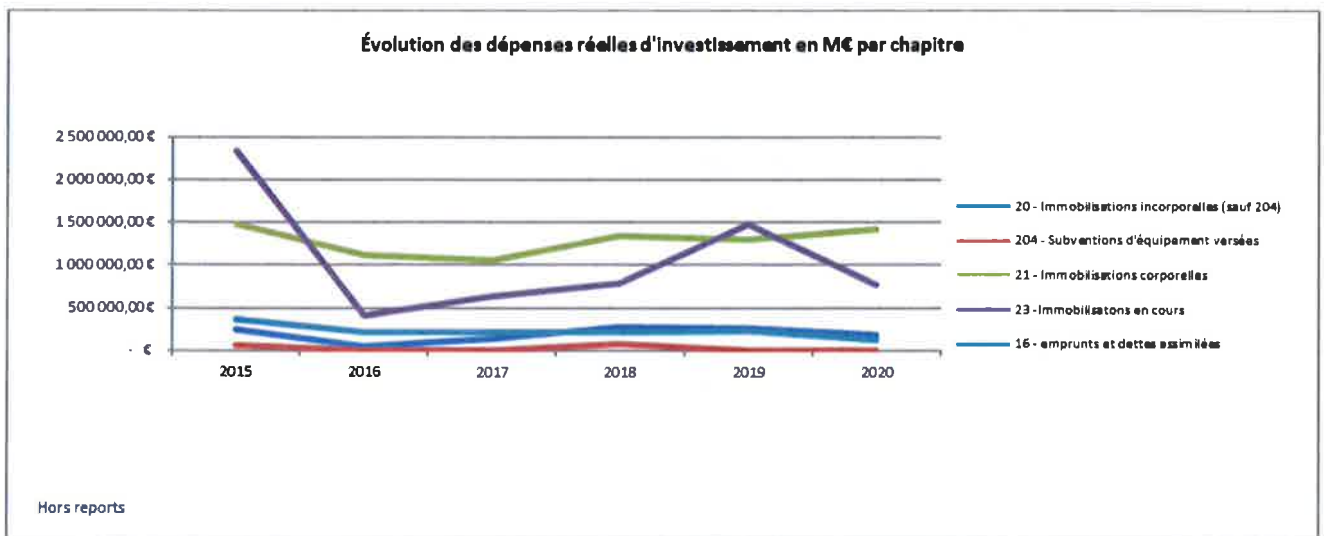
# Ville de Vaujours

## ***b4 - Les dépenses d'investissement***

Les dépenses d'équipement varient d'une année sur l'autre et sont financées en priorité par l'épargne que la ville de Vaujours dégage.

En 2020, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement l'entretien de la voirie, des bâtiments communaux et leur mise en accessibilité pour certain. L'entretien des espaces verts et le renouvellement de la flotte automobile, l'aménagement de la place court saint Etienne, rénovation de 3 rues (Montesquieu, Rabelais, Berry).

Evolution des dépenses d'investissement en €	en €					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	248 013,00 €	47 321,00 €	132 361,00 €	272 714,63 €	263 626,52 €	185 299,07 €
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 480 424,00 €	1 120 990,00 €	1 057 727,00 €	1 353 378,84 €	1 300 900,98 €	1 423 156,42 €
23 - Immobilisations en cours	2 338 556,00 €	412 754,00 €	632 830,00 €	790 778,13 €	1 478 697,23 €	771 516,93 €
16 - emprunts et dettes assimilées	362 507,00 €	217 932,00 €	220 081,00 €	219 169,72 €	224 531,06 €	130 524,55 €



## ***b5 - Rétrospectives travaux 2020***

### **SERVICE BATIMENTS – FETES ET CEREMONIES**

#### **Hôtel de Ville :**

- Changement de luminaires, LED, au 2<sup>ème</sup> étage

#### **Bâtiments scolaires :**



# Ville de Vaujours

- Ecole Paul Bert
  - Plafond dans classe avec éclairage led
  - Ouverture d'une classe

- Ecole Les Marlières
  - Eclairages led 2 classes

- Ecole La Fontaine
  - Portes d'entrée classes

## **Centre de loisirs Chanteflandre « maternelle » :**

- Pompe de relevage

## **Crèche municipale :**

- Changement vitres dans petite section
- Peinture hall d'entrée + couloir
- Store dans les sections
- Alarme incendie
- Travaux PMR

## **La Maison du Temps Libre :**

- Une partie de l'étanchéité de la terrasse refaite
- Un changement de porte d'entrée.

## **Complexe sportif :**

- Changement d'un skydome
- Travaux PMR
- Peinture vestiaires + sanitaires
- Couverture grande salle

## **Parking MTL :**

- Armoire pour forain

## **DST :**

- Constructions



# Ville de Vaujours

## LES BUDGETS

	MONTANT TTC
BUDGET FONCTIONNEMENT	931 000,00 €
BUDGET INVESTISSEMENT	1 900 000.00 €

## SERVICE VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC - ASSAINISSEMENT

### REGIE VOIRIE

- ✓ Remplacement de panneaux vétustes, tagués et implantation de nouvelle signalisation,
- ✓ Marquage horizontal temporaire,
- ✓ Réfection de mobilier urbain sur la ville,
- ✓ Mise en œuvre de 5 tonnes d'enrobé à froid.

### ENTRETIEN COURANT

- ✓ Entretien et maintenance des voiries,
- ✓ Gestion des différentes autorisations liées au domaine public : occupation temporaire, déménagement, déclaration d'intention de commencer des travaux (DICT), demande de renseignements, suivi des ouvertures et fermetures de tranchées et vérification des réfections, préparations des demandes d'arrêtés de travaux,
- ✓ Maitrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation d'extension ou de création de voirie communales, de réseaux d'éclairage public, d'éclairage sportif et du réseau d'évacuation des eaux de pluie,
- ✓ Contrôle du marché de gestion et de maintenance : éclairage public, éclairage terrains de sports et de la signalisation lumineuse sur l'ensemble de la commune,
- ✓ Remplacement des lanternes par des éclairages à leds,
- ✓ Changement des illuminations festives du grand cèdre du parc Alexandre Boucher.

### MISSIONS DE MAITRE D'OEUVRE

- Etude tronçon rues Alexandre Boucher, de Lattre de Tassigny à rue de l'Eglise.
- Etudes des rues : Artois, Bearn, allée Jules Ferry.

### TRAVAUX NEUFS

**Signalisation tricolore et lumineuse :**



# Ville de Vaujours

- Remplacement de la potence rue de Meaux -rue Henri IV.

## Eclairage public :

- Remplacements des lanternes en led et mise en peinture des mâts (rue d'Alger, Molière Bellay, Ernest Petit, Meaux (de l'école Paul Bert à l'école des Marlières).
- Jalonnements piétons.
- Pose des illuminations de Noël.
- Remplacement des projecteurs sportifs stade Eugène Burlot (en cours).
- Remplacement des projecteurs sous tunnel (rue de Meaux - Henri IV).

## Voirie :

- Réfection rue Rabelais, Montesquieu
- Traitement des nids de poules, sur toute la ville (régie).
- Campagne de marquage horizontal (régie).
- Chemin de la tour (extension).
- Trottoir allée Jules Ferry
- Mise aux normes de 10 arrêts de bus UFR.
- Reprise des enrobés sur mi-chaussée rue de l'Île de France.
- Reprise du tronçon avenue du Général de Gaulle (villa de résidence à la rue Louis Dumas).
- Création d'un accès à l'arrière du conservatoire.
- Pose de bandes podotactiles (rue de Meaux).
- Reprise des trottoirs au parc de la Garenne.
- Gravillonnage et purge chemin de milieu.
- Reprise trottoir et chaussée chemin de Villepinte.

## LES BUDGETS

	MONTANT TTC
BUDGET FONCTIONNEMENT	483 050,00 €
BUDGET INVESTISSEMENT	1 265 190,00 €



# Ville de Vaujours

- Nettoyage des rues de la ville,
- Nettoyage des cours d'école,
- Enlèvement et suivi des corbeilles de rues,
- Renouvellement des toutounets,
- Suivi de la dératisation,
- Assistance et contrôle du peuplement animal (contrat Sacpa).

## ENVIRONNEMENT

- Relation avec les différentes sociétés intervenant sur la ville.
- Relation avec les administrés.
- Élaboration de projets environnementaux.
- Gestion de la ligne de bus 619.
- Gestion des aires de jeux pour enfants.

## LES BUDGETS

	MONTANT TTC
BUDGET FONCTIONNEMENT	182 500 €
BUDGET INVESTISSEMENT	65 000 €

## Les recettes d'investissement

De manière générale, les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

Subventions allouées par les partenaires publics,

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), versé par la préfecture sur les dépenses mandatées sur l'exercice précédent et qui comprend aussi les dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Le taux de compensation à ce jour est 16,404 pour 2019, le montant s'élève à 471 880 € (448 475 € en recette d'investissement et 23 405 € en recette de fonctionnement).

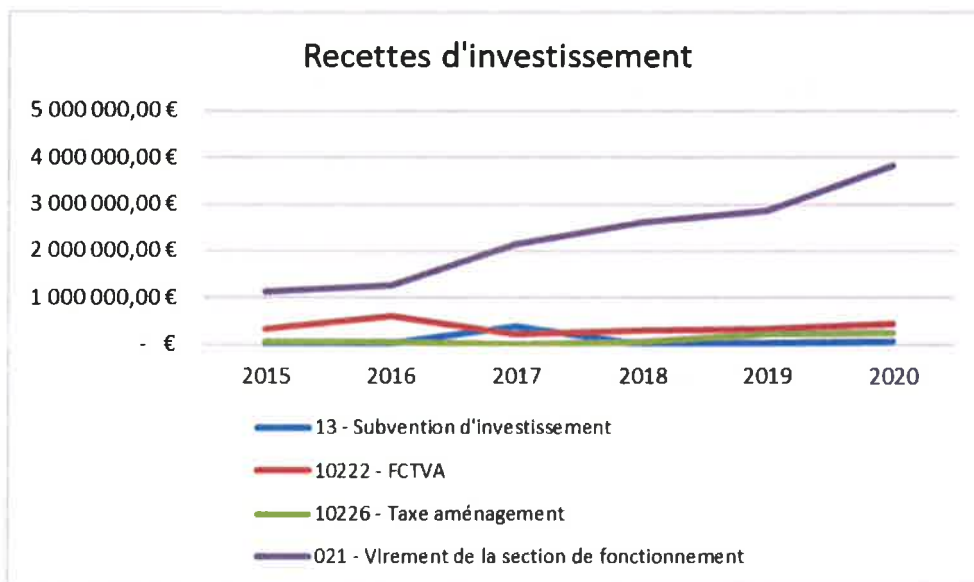




# Ville de Vaujours

Taxe d'Aménagement (TA), due en matière d'urbanisme dont le taux est de 5%, le montant pour 2020 est de 261 335 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13 - Subvention d'investissement	22 215,00 €	25 714,47 €	388 209,73 €	10 529,72 €	30 066,32 €	60 408,88 €
10222 - FCTVA	335 246,00 €	610 919,00 €	223 250,00 €	302 950,00 €	340 807,00 €	448 475,00 €
10226 - Taxe aménagement	56 654,79 €	67 790,14 €	13 631,42 €	73 140,88 €	222 299,23 €	261 335,37 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 145 998,33 €	1 278 851,49 €	2 140 863,36 €	2 614 664,57 €	2 877 279,53 €	3 838 836,08 €



### c/ projets 2021 orientés vers les services à la population

L'année budgétaire 2021 s'ouvre dans un contexte institutionnel, économique et social pour le moins incertain pour Vaujours.

C'est dans ce cadre très contraint que la municipalité de Vaujours poursuivra sa politique axée sur la satisfaction des **besoins de la jeunesse** (petite enfance, jeunesse/éducation, ...), l'amélioration du cadre de vie des Valjoviens (éclairage public plus sobre et plus performant,...) et la **sécurité des personnes et des biens (vidéo protection)**.

En outre, l'équipe municipale va renforcer ses équipements publics en adaptant une programmation d'ensemble plus rigoureuse et une commande publique plus efficiente.



# Ville de Vaujours

Avec des dépenses budgétaires qui devront être encore plus maîtrisées.

L'objectif est bien d'assurer, en effet, les conditions d'un autofinancement suffisant de l'effort d'investissement.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire sans dégrader de manière trop importante nos ratios d'endettement. Certes, d'autres leviers financiers pourront être utilisés à l'instar des recherches de subventions dans le cadre de plan de relance.

**Pourtant, même si elle est fortement impactée par la crise sanitaire, la ville de Vaujours souhaite continuer à soutenir l'action des associations Valjoviennes.**

Ce soutien à la vie associative est un élément essentiel de proximité et de solidarité. Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations connaîtra une progression. En effet, l'équipe municipale souhaite accompagner et aider les associations face à la perte des activités qu'elles ont connue suite à la crise sanitaire.

Le CCAS, acteur de la politique sociale au sein de la commune met en place des actions générales de prévention et de développement social sur le territoire, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées. Il développe, dans le cadre légal et facultatif, des activités et des missions visant à assister et soutenir la population Valjovienne (personnes handicapées, personnes âgées, les familles et les personnes fragilisées).

Il est donc nécessaire de pérenniser les moyens qui ont été accrus depuis le début du mandat. Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pourra continuer à maintenir, à développer et à renforcer les actions menées en faveur des personnes âgées, des personnes en difficulté et des familles, afin de lutter avec efficacité contre la précarité.

**Pour 2021, le montant de la subvention accordé par la ville au CCAS sera maintenu : 280 000 €**

Le budget primitif 2021 sera un budget soucieux de la préservation des services publics tout en maîtrisant l'évolution de ses coûts. Parmi ces choix, les priorités sont l'éducation, la sécurité, l'amélioration du cadre de vie, les actions menées en faveur des personnes âgées, des personnes en difficulté, afin de lutter avec efficacité contre la précarité.

L'année 2021 sera consacrée au **renforcement de notre politique en faveur de l'éducation**, du cadre de vie et de la réfection des voiries. Dans un contexte d'augmentation constante des effectifs scolaires et d'investissements structurants immobiliers et informatiques, la Ville de Vaujours continuera de porter des projets tournés vers la citoyenneté, le développement durable et la culture.

Afin de dégager une capacité d'emprunt, la Ville de Vaujours doit s'engager dans une démarche de réduction des dépenses.



# Ville de Vaujours

La propreté continuera d'être au cœur des préoccupations de la municipalité, les espaces publics étant dotés de moyens pour les espaces verts, la voirie et la sécurisation des voiries y compris afin de lutter contre les incivilités.

La ville va poursuivre la défense des intérêts des habitants dans le cadre des grands projets qui impactent l'aménagement, l'accessibilité et le stationnement, avec en ligne de mire de recréer une offre de stationnement dans les quartiers, au besoin par des acquisitions immobilières.

L'action pour l'environnement reste au cœur des travaux d'entretien des bâtiments communaux, avec un travail de mise aux normes et de réfection énergétique.

## **Projets de travaux pour l'année 2021**

### **ESPACES VERTS :**

Arbres et massifs,  
Remplacement d'arbres morts,  
Régénération massif rosier,  
Remplacement arrosage automatique,

### **BATIMENTS :**

#### **École Jules ferry :**

peinture, sols (3 classes),  
Travaux centre aéré primaire,

#### **École Paul Bert :**

Carrelages, peinture, sols (2 classes),  
Travaux centre primaire

#### **École les Marlières :**

Travaux d'électricité,

#### **École la Fontaine :**

Travaux d'électricité,  
Climatisation cantine,



# Ville de Vaujours

## VOIRIE :

Etude stationnement et circulation

Etude patrimoine Eclairage Public

Etude géolocalisation EP

Entretien courant des voiries

La Ville préserve et développe les politiques de solidarité en direction des personnes les plus fragiles, des seniors et aussi de la jeunesse. Elle développe la vie associative, culturelle et sportive avec ambition et dynamisme, grâce au tissu local associatif fort qu'elle soutient avec des moyens et subventions inégalés.

**En résumé, il s'agit pour 2021 d'un programme d'actions mesuré, raisonné et ambitieux pour tous.**